

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Informations

Journal de la société statistique de Paris, tome 37 (1896), p. 63-67

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1896__37__63_0

© Société de statistique de Paris, 1896, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

INFORMATIONS.

1°

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES.

CONGRÈS DE CARTHAGE (TUNIS) 1896.

Le prochain Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences doit se tenir à Tunis, du 1^{er} au 4 avril 1895.

Dans sa circulaire du 15 décembre dernier, M. Fernand Faure, président de la 15^e section (économie politique et statistique), signale, comme présentant un intérêt particulier, soit en elles-mêmes, soit relativement à la Tunisie, les questions suivantes :

1° Par quels moyens peut-on donner à la propriété foncière le maximum de sécurité et les plus grandes facilités de transmission ?

2° Quel est le régime douanier qui convient le mieux à un pays de protectorat ?

3° Quelle est, dans nos pays de protectorat et dans nos colonies françaises, l'influence, sur la criminalité, du contact de deux races et de deux civilisations différentes ?

Plusieurs autres questions sont déjà inscrites au programme de la session, notamment celles-ci :

— Du régime foncier en Sibérie, par M. A. Raffalovich.

— La statistique des Français en Tunisie et en Algérie, par M. Turquan.

— Étude comparée des protectorats anglais, néerlandais et français, par M. Chailley-Bert.

— Des impôts en Tunisie, par M. Fournier de Flaix.

Les membres de la Société de statistique de Paris qui désireraient prendre part aux travaux de la 15^e section sont priés d'adresser les lettres soit au secrétariat de l'Association française pour l'avancement des sciences, 28, rue Serpente, soit au président de la 15^e section, M. Fernand Faure, 83, rue Mozart (Paris).

2°

LE RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL.

NOTE DU BUREAU DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE.

Sous le haut patronage du gouvernement belge, une Conférence internationale de bibliographie s'est réunie à Bruxelles les 2, 3 et 4 septembre dernier. L'initiative de la convocation avait été prise par l'Office de bibliographie, institution privée fondée en Belgique en 1894 par MM. LA FONTAINE et OULET pour l'étude expérimentale de tout ce qui concernait l'organisation des travaux bibliographiques, leur coordination et leur classification.

L'ordre du jour de la Conférence portait :

I. — Fondation d'un *Institut international de bibliographie*, ayant pour objet l'étude

de toutes les questions relatives à la bibliographie et destiné à donner une représentation permanente aux intérêts bibliographiques.

II. — Adoption d'une *Classification bibliographique universelle et internationale*.

III. — Publication d'un *Répertoire bibliographique universel* sur fiches, conformément à la classification adoptée, et à l'intervention d'un *Office international de bibliographie*, spécialement chargé d'organiser la coopération entre tous les groupes bibliographiques existants.

IV. — Proposition aux gouvernements, dans le but de faciliter la publication de ce répertoire, de se constituer en une *Union bibliographique internationale*.

Dans une note préliminaire, dans laquelle ils concluaient à l'utilité et à la possibilité d'un Répertoire bibliographique universel, les promoteurs de la Conférence expliquaient comment l'exécution d'une œuvre aussi vaste était subordonnée, d'une part, à l'adoption d'une classification internationale et uniforme des matériaux scientifiques, d'autre part, à l'impression sur fiches séparées de toutes les notices bibliographiques qui feraient partie du répertoire. Le résultat d'une expérimentation poursuivie pendant plusieurs années et portant sur environ 400 000 notices les avait convaincus que la classification décimale, imaginée par M. Melvil-Dewey, le président de l'Association des bibliothécaires américains, et déjà adoptée aux États-Unis par le Bureau de l'éducation de Washington (Ministère de l'instruction publique) et par plus d'un millier de bibliothèques, était à tous points de vue recommandable.

Le principe d'une classification bibliographique est aisé à concevoir : il s'agit d'établir entre toutes les connaissances une première division en un certain nombre de parties, en embranchements, dirons-nous par analogie avec les termes employés en zoologie, chacune de ces parties étant caractérisée par un signe spécial; de même on établira des divisions dans chaque embranchement et l'on formera des classes dont chacune sera représentée par un signe déterminé; puis, dans de nouvelles subdivisions, dans des ordres, seront réparties les matières de chaque classe et, de même, un signe sera affecté à chaque ordre; et ainsi de suite, s'il est nécessaire. On comprend alors qu'un sujet déterminé rentrera dans une certaine subdivision qui sera caractérisée par un petit nombre de signes.

Dans la classification décimale, l'ensemble des connaissances humaines est divisé en 10 embranchements numérotés de 0 à 9; chaque embranchement a été divisé de même en 10 classes, également numérotées de 0 à 9 et ainsi de suite. De telle sorte qu'une subdivision quelconque est représentée par un nombre comprenant plus ou moins de chiffres, suivant qu'il s'agit d'une subdivision plus ou moins limitée.

Voici, par exemple, comment est établie la première division, avec les chiffres correspondants :

0. Ouvrages généraux.	5. Sciences pures.
1. Philosophie.	6. Sciences appliquées.
2. Religion.	7. Beaux-arts.
3. Sociologie.	8. Littérature.
4. Philologie.	9. Histoire.

Considérons les sciences, caractérisées par le chiffre 5; elles ont été subdivisées ainsi qu'il suit :

50. Sciences en général.	55. Géologie.
51. Mathématiques.	56. Paléontologie.
52. Astronomie.	57. Biologie.
53. Physique.	58. Botanique.
54. Chimie.	59. Zoologie.

Prenons maintenant une science spéciale, la physique, par exemple : elle est subdivisée de la manière suivante :

531. Mécanique.	536. Chaleur.
532. Liquide. Hydrostatique.	537. Électricité.
533. Gaz. Pneumatique.	538. Magnétisme.
534. Son. Acoustique.	539. Physique moléculaire.
535. Lumière. Optique.	

Et ainsi de suite; on comprend que chacune de ces divisions pourra elle-même se subdiviser en 10 branches, dont chacune sera caractérisée par un nombre de 4 chiffres.

On voit que, grâce à la table de référence, on pourra toujours, étant donné un nombre quelconque, savoir à quel ordre de questions il se rapporte. Inversement, pour trouver le nombre qui correspond à un sujet déterminé, on se sert du dictionnaire de référence dans lequel, en face du mot caractérisant le sujet, on trouve le nombre correspondant.

Dès lors, tout titre d'ouvrage, tout article de revue est représenté par un numéro invariable commun à toutes les études et écrits relatifs aux mêmes matières. Cette classification conventionnelle, uniforme, chiffrée, est essentiellement internationale puisque les nombres représentent non des mots mais des idées. C'est là un langage bibliographique universel d'une rare précision et susceptible d'un développement indéfini. A mesure que les sciences progressent et se compliquent, des subdivisions nouvelles sont toujours possibles : il suffit qu'un organe central, en relation avec les groupes scientifiques de toute spécialité, tienne au courant les tables méthodiques et le dictionnaire de références de la classification décimale.

La Conférence bibliographique réunit à Bruxelles un grand nombre de bibliographes et de délégués d'associations scientifiques. Les résultats de ses délibérations sont résumés dans les décisions et vœux suivants adoptés à la presque unanimité des membres présents.

I. — La Conférence considère la classification décimale comme donnant des résultats pleinement satisfaisants au point de vue pratique et international.

II. — La Conférence constate les applications considérables déjà faites de la classification de Dewey et recommande son adoption intégrale en vue de faciliter à bref délai une entente entre tous les pays.

III. — La Conférence émet le vœu de voir les gouvernements former une Union bibliographique universelle en vue de la création d'un Office international de bibliographie. Elle charge son bureau de transmettre ce vœu au gouvernement belge et de le prier respectueusement de prendre à cet effet toutes les initiatives qu'il jugerait utiles.

IV. — La Conférence décide la création d'un Institut international de bibliographie.

V. — La Conférence, considérant que tout classement systématique suppose l'existence de bibliographies nationales complètes et exactes, signale aux gouvernements l'importance d'une législation uniforme concernant le dépôt légal.

VI. — La Conférence émet le vœu que lorsque les gouvernements interviennent officiellement pour soutenir des bibliographies nationales, ils insistent sur l'adoption de la classification décimale.

VII. — La Conférence émet le vœu que les publications dues à l'initiative privée et plus particulièrement les catalogues collectifs, édités par des cercles de librairie, adoptent également la classification décimale.

VIII. — La Conférence émet le vœu que les propositions adoptées par l'Association française pour l'avancement des sciences, réunie à Bordeaux en août 1895, et relatives aux indications à fournir par les auteurs pour les titres des travaux scientifiques, soient acceptées d'une manière générale.

IX. — La Conférence prend acte de la déclaration faite en leur nom personnel et au nom de leurs collaborateurs par MM. La Fontaine et Otlet, concernant l'apport gratuit qu'ils se proposent de faire à l'Office international de bibliographie à créer par les États, du répertoire de 400000 fiches qu'ils ont collationné.

Elle vote des remerciements à MM. La Fontaine et Otlet, pour leur initiative et pour leur don généreux.

X. — En attendant la constitution définitive de cet Office, la Conférence invite l'Office,

fonctionnant actuellement à Bruxelles à poursuivre ses travaux sur la base d'une large collaboration scientifique internationale.

Elle émet spécialement le vœu de voir traduire immédiatement en allemand, en français et en italien les tables de la classification décimale Dewey.

Ces vœux et décisions ont déjà reçu un notable commencement d'exécution.

Tout d'abord, l'Institut international de bibliographie est aujourd'hui constitué et le premier numéro de son Bulletin périodique (1) publie le texte de ses statuts. Il a pour objet l'étude de toutes les questions se rattachant à la bibliographie, c'est-à-dire à l'inventaire, au classement et à la description des productions de l'esprit humain. Il se compose de membres effectifs et de membres associés. Les membres effectifs, les seuls qui aient voix délibérative, paient une cotisation annuelle de 10 fr. et sont choisis parmi les personnes, institutions et associations qui s'occupent effectivement de bibliographie et de bibliothéconomie. Chaque institution ou association est représentée par son délégué. Peuvent devenir membres associés, toutes les personnes qui s'intéressent à l'œuvre poursuivie par l'Institut et qui désirent assister à ses délibérations. Leur cotisation, qui est de 5 fr., leur donne droit à recevoir les mêmes publications que les membres effectifs.

Par arrêté royal en date du 12 septembre 1895, le gouvernement de la Belgique a, en ce qui le concerne, donné pleine réalisation au troisième vœu de la Conférence. Il a pris l'initiative de créer un Office international de bibliographie, organe exécutif des décisions de l'Institut et dont la mission spéciale est l'établissement et la publication d'un répertoire bibliographique universel toujours tenu au courant des nouvelles publications et dressé conformément à la classification décimale. Le gouvernement belge a placé l'Office sous la direction d'une commission de cinq membres nommés par lui; il s'est engagé à mettre à sa disposition des locaux appropriés et à contribuer aux frais occasionnés par ses travaux. Les autres gouvernements seront incessamment invités à s'entendre avec le gouvernement belge pour apporter au nouvel Office le concours international dont il ne peut se passer.

Dès aujourd'hui, et grâce à une collaboration établie entre certains groupes scientifiques, l'Office international de bibliographie apporte aux hommes d'études et aux bibliothécaires une importante contribution à la bibliographie des sciences contemporaines. Ce sont les trois recueils périodiques suivants qui enregistrent méthodiquement dans l'ordre de la classification décimale toutes les productions courantes, livres, brochures et articles de revue, relatives à la sociologie, au droit, à la philosophie et à l'astronomie.

I. — *Bibliographia sociologica* (016.305). Sommaire méthodique des ouvrages et des revues de sociologie, d'économie politique et de droit, publié par MM. La Fontaine et Otlet. — Le premier numéro qui vient de paraître renferme 4130 notices.

II. — *Bibliographia philosophica* (016.405). Sommaire méthodique des ouvrages et revue de philosophie publiés par l'Institut philosophique de Louvain. — Les deux premiers numéros renferment 1010 notices.

III. — *Bibliographia astronomica* (015.520.5). Sommaire méthodique des ouvrages et revues d'astronomie, de géodésie et de météorologie, publié par la Société belge d'astronomie. — Le premier numéro est sous presse.

Pour faciliter l'élaboration de tels travaux, la Conférence bibliographique a émis le vœu de voir les auteurs eux-mêmes imprimer en tête de leurs articles de revue ou en annexe du titre de leurs livres, le nombre correspondant de la classification décimale. Ce procédé simple, expéditif et économique, présente l'immense avantage de confier la classification à celui qui connaît parfaitement la teneur de chaque écrit.

Ces bibliographies spéciales, en attendant la publication des premières fiches du Ré-

(1) *Bulletin de l'Institut international de bibliographie*, 1895. I. Hôtel Ravenstein, Bruxelles. — Un an : 10 fr.; le fascicule : 1 fr.

pertoire universel, seront complétées sous peu par d'autres sommaires dont la rédaction sera également confiée à des spécialistes.

Des négociations sont actuellement engagées en vue d'amener les Académies et les Sociétés scientifiques les plus importantes d'Europe et d'Amérique à s'affilier à l'Institut international de bibliographie. La Société royale de Londres, la Société française pour l'avancement des sciences, l'Académie royale de Belgique, la Société des sciences d'Helsingfors, l'Académie de Stockholm et celle de Göttingen, la Smithsonian Institution de Washington, l'Association des bibliothécaires américains, l'Association artistique et littéraire internationale, les Congrès internationaux de géographie, de physiologie, de botanique, de mathématiques, de zoologie se sont déjà partiellement, et isolément, préoccupés de l'organisation de la bibliographie des branches particulières des sciences.

L'Institut qui vient de se fonder constituera désormais une véritable fédération scientifique internationale au sein de laquelle pourront être poursuivies, avec l'unité de méthode et d'action indispensables, ces études relatives à la bibliographie de chaque science en connexion, cette fois, les unes avec les autres.

Quant à l'Office international de bibliographie, bureau central chargé de l'exécution des décisions de l'Institut, il constituera lui-même une fédération de bureaux spéciaux et cantonaux tels que ceux fonctionnant déjà pour certaines sciences, notamment pour la zoologie, la botanique, l'agriculture, les sciences sociales, la géologie et la philosophie.

Comme on le voit, l'œuvre de la Conférence bibliographique de Bruxelles a eu un caractère éminemment pratique qui lui a valu dès la première heure des adhésions nombreuses et des appuis précieux. Le groupement et la coopération internationale de tous ceux, infiniment nombreux, qui, à un titre quelconque, ont intérêt au développement des travaux bibliographiques, permettra enfin de réaliser ce *desideratum* si souvent exprimé, considéré hier encore comme relevant du rêve et de l'utopie : l'élaboration d'un Répertoire bibliographique universel dressé conformément à une classification universellement connue et adoptée.
